

---

ÉCONOMIE MARCHÉ DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

# Les industriels européens du textile pressent l'UE d'agir contre les plateformes chinoises comme Shein

Dans une déclaration commune, une vingtaine de fédérations exigent de l'Union européenne des actions d'urgence pour freiner l'essor des plateformes de vente en ligne à petits prix.

Par Juliette Garnier

Publié aujourd'hui à 12h47 · Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés



Dans l'usine Saint-James de Saint-James (Manche), en mai 2025. DAMIEN MEYER/AFP

Accélérez ! L'industrie textile européenne tire la sonnette d'alarme. Dans une déclaration commune qui doit être dévoilée mardi 16 septembre, à Paris, lors du salon professionnel Première Vision réunissant la filière trois jours durant, les principales fédérations patronales de l'industrie textile européenne appellent Bruxelles à faire preuve de diligence dans la mise en œuvre de ses décisions pour freiner l'essor de la fast-fashion dans l'Union européenne (UE). Il y va de l'avenir d'un « *secteur employant 1,3 million de personnes et représentant 200 000 entreprises pour un chiffre d'affaires de 170 milliards d'euros* », rappelle Mario Jorge Machado, président d'Euratex, la fédération européenne du textile, et représentant de l'industrie portugaise.

**Lire aussi |** [Le Kenya, destination finale de la fast-fashion, croule sous les vêtements de seconde main](#)

En 2024, chaque jour, 12 millions de petits paquets sont entrés dans l'UE, deux fois plus qu'en 2023 et trois fois plus qu'en 2022. Et, selon le commissaire européen au commerce, Maros Sefcovic, 96 % de ces colis proviennent de Chine, grâce aux ventes de Shein, d'Alibaba ou de Temu. Cette déferlante ne faiblit pas.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

« *Depuis le début de l'année 2025, le nombre de petits colis importés en Europe a augmenté de 20 %* », assure Pierre-François Le Louët, coprésident de l'Union française des industriels de la mode et de l'habillement (Ufimh), en estimant que les plateformes de vente en ligne ont intensifié leur activité à la suite des mesures prises par Washington à leur encontre en « *envoyant en Europe ce qu'elles acheminaient auparavant aux Etats-Unis* ». Par décret, l'administration américaine a décidé, avec effet au 29 août, de supprimer l'exemption de droits de douane dont bénéficiaient jusqu'alors les petits colis postaux (les envois de marchandises d'une valeur égale ou inférieure à 800 dollars, soit 686 euros).

## « Deux euros, c'est ridicule »

En Europe, « *la mode ultra-express ne peut devenir la norme* », estiment la vingtaine de fédérations européennes du textile et de l'habillement signataires de cette déclaration commune du 16 septembre. A en croire ces représentants patronaux, il est urgent d'agir en Europe. « *Cela fait trop longtemps que les questions ont été posées et que le problème a été identifié. Il faut donc mettre en place rapidement ces mesures. Car tout l'écosystème du textile et de l'habillement en Europe est menacé. L'ultra-fast-fashion représente désormais 5 % du marché* », déplore M. Le Louët.

L'UE a d'ores et déjà annoncé envisager plusieurs réformes censées contrer les plateformes étrangères spécialisées dans l'importation directe de vêtements, chaussures et biens de consommation courants à petits prix. Bruxelles suggère d'anticiper la fin des exonérations de taxes douanières à l'entrée de l'UE pour les colis de moins de 150 euros.

**Lire aussi |** [L'UE veut taxer le « tsunami » de petits colis venus du reste du monde et commandés en ligne](#)

En février, la Commission a appelé les Vingt-Sept à adopter sans tarder la réforme de l'union douanière qu'elle a présentée en 2023 et qui vise à renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières de l'UE. Ce texte prévoit, entre autres, de mettre fin à l'exonération de droits de douane dont bénéficient les colis de moins de 150 euros. Bruxelles suggère d'avancer son calendrier initial à 2026, au lieu de 2028. L'exécutif communautaire souhaite par ailleurs profiter de ce véhicule législatif pour imposer des « *frais de traitement* » propres à financer le contrôle douanier aux frontières. Arrêté à 2 euros en mai 2025, le montant doit être discuté avec les Etats membres et le Parlement européen. « *Deux euros, c'est ridicule. Il faut taxer chaque colis à hauteur de 20 euros* », avancent MM. Le Louët et Machado.

Les industriels du textile espèrent que leurs concurrents soient ainsi soumis à la TVA. Dans leur déclaration commune, ils pointent aussi combien « *cette fraude à la TVA, la violation des droits de propriété intellectuelle et les allégations trompeuses sont des problèmes récurrents dans le secteur de la mode ultra-express, qui alimentent la concurrence déloyale au sein du marché unique et désavantagent les entreprises qui respectent les normes sociales et environnementales élevées de l'UE* ». Selon le président d'Euratex, « *il faut mettre fin à cette concurrence déloyale* ».

**Juliette Garnier**

---

**Le Monde Ateliers**

[Découvrir](#)

**Cours du soir**

De l'art de juger : dans les coulisses des procès

**Cours du soir**

Le Proche-Orient, de après le 7 octobre